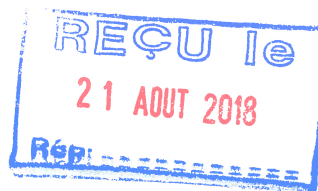


Le Tholonet, le 20 août 2018

Affaire suivie par Centre Service Clients

Tél : 0969 390 900 (N° Cristal, appel non surtaxé)
Fax : 04.42.66.70.84
E-mail : csc@canal-de-provence.com



V/Réf. Client n°129220
N/Réf. SR/CLC

Objet : Desserte poteau incendie

ATTESTATION DE DESSERTE

Je soussigné, Eric COZZARI, Chef du Service Clientèle Eau, certifie et atteste que la parcelle :

- Numéro : 295
- Section : CA
- Commune : Saint Maximin
- Propriété de : SCA Azur Distillation, domicilié au
387 route de cavaillon,
84660 Maubec

peut être alimentée, à partir du réseau Saint Maximin Nord (22.02) par :

- Un contrat d'eau pour un poteau incendie de 60 m3/h.

Sachant que :

- Le débit fourni par la société, nécessaire au fonctionnement d'un poteau est de 60m3/h avec une pression garantie de 10 m CE (1 bar) au point de livraison.
- L'utilisation du débit délivré est strictement réservée à la lutte contre l'incendie, pour laquelle la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen est évaluée à deux heures, en dehors de situations comportant des risques particuliers.
- Le client aura l'entière responsabilité de ses installations de protection contre l'incendie, situées à l'aval du point de livraison.

Cette attestation est valable deux ans à compter de sa date d'émission.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

